

Directeur
ERNEST VAUGHAN

Paris	10	15	20
Province	12	18	25
Étranger	15	22	30
Abonnement annuel	100	120	150

POUR LA RÉDACTION :
D'adresseur à M. A. HERTIER
Directeur de la Rédaction
Avenue de la République 1 AUBRE-PAIS

Cinq Centimes

JEUDI 13 JANVIER 1906

Directeur
ERNEST VAUGHAN

LES ANNONCES SONT REÇUES :
148 — Rue Montmartre — 148
AUX BUREAUX DU JOURNAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
ADRESSER LETTRES ET MANDATS
à M. A. BOUIT, Administrateur
Téléphone 1 102-88

L'AUBRE

Littéraire, Artistique, Sociale

J'ACCUSE...!

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Par ÉMILE ZOLA

**LETTRE
à M. FÉLIX FAURE
Président de la République**

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses colonnes, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissiez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous prépariez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand acte de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre régime — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquiescer à Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette soufflure. L'historien dira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la disai, car j'ai promis de la dire, si la justice, respectueusement assise, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qui n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crie, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'homme et de citoyen. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe

de ces papiers disparaissent, comme il en disparaît aujourd'hui en core, et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un e prioré se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traitre à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre et tombe sur Dreyfus. A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'arrêter à des aveux complets. Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion électorale, et le sous-chef de l'état-major, le général Goussard, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe ainsi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pèges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une dénonciation torturante.

Ah ! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails. Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez madame Dreyfus, la terrifie, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'ins-

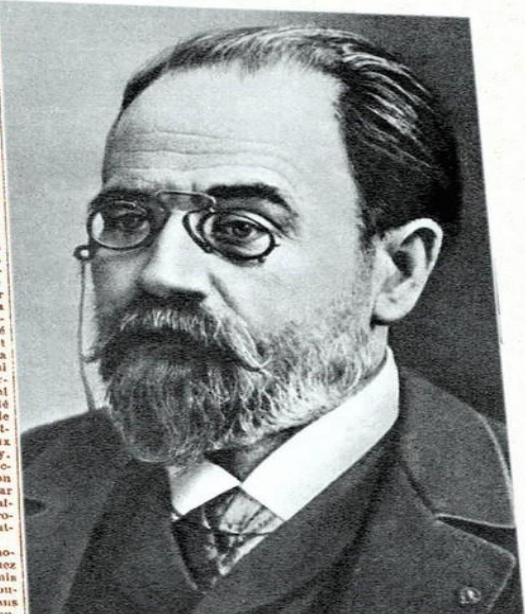
Et ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ce huis clos ? Non ! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus sanguin des romans-fleuveaux. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation devant le conseil de guerre. Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige de la lie, sans que leur cœur bondisse d'indignation et cris leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatre chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été honteusement méprisé, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers, que nous n'accepterions pas de leur nom, mais il est certain que nous n'avions pas chargé ; et il appartenait aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'état-major a voulu le procès, l'a jugé, et il veut de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre de conseil,

profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'histoire des douces, puis de la conviction de M. Schœffer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passa des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sautterier était mort, et le lieutenant-colonel Piquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télegramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'avoir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Goussard, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Piquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, l'entendu le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1900, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Goussard était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le fameux bordereau fut de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Piquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émou était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus ; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarque que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la fermeté sans doute de l'opinion pu-



Jag anklagar det ”svenska
etablissemanget” i form av:

- Regering
- Riksdag
- Kommunernas socialnämnder

Jag uppmanar därför regering och riksdag:

- Att snarast upphör med nuvarande diskriminering av berörda mor- och farföräldrar
- Att införa möjligheten för mor- och farföräldrar att på egen hand få frågan om umgänge med sina barnbarn prövad i domstol

Jag vill således uppmana regering och riksdag:

- Ta omedelbart bort förbudet att överklaga socialnämndernas beslut!
- Se till att sätta press på kommunerna/socialnämnderna att följa uttalade riktlinjer från statsmakten!

Jag riktar fyra anklagelser mot det "svenska etablissemanget":

1. Jag anklagar regering och riksdag för att upprätthålla förbudet för mor- och farföräldrar att på egen hand kunna föra talan i domstol om umgänge med sina barnbarn!
2. Jag anklagar regering och riksdag för att värna om ett system där föräldrar kan använda "sina" barn som vapen i en konflikt mellan vuxna!
3. Jag anklagar landets socialnämnder för obstruktion av den tydliga politiska vilja som finns uttryckta i FB och dess förarbeten!
4. Jag anklagar regering och riksdag för ett passivt förhållningssätt med avseende landets socialnämnder!